

**ARRÊTÉ DEP-2024-556 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION  
COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4 ACCUEIL RECEPTION**

**Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :**

**Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté du 31 mars 2008 portant création de la mention complémentaire de niveau 4 accueil réception ;

**Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys de la mention complémentaire de niveau 4 ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1** : Le jury d'admission de la mention complémentaire de niveau 4 accueil réception pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Francis SELLAM, inspecteur de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur Pascal ROGER

Enseignants :

Monsieur Laurent FERREZ  
Madame Valérie ENGUEHARD

Monsieur Nicolas FILLIERE  
Monsieur Christian Malfroy-Camine

Professionnelles :

Madame Annabelle LUYCKX  
Madame Laurélie DEJOUX

**Article 2** : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER